



1. Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les responsabilités et les principes pour la réalisation des prélèvements. Elle s'applique à l'ensemble des prélèvements effectués par le laboratoire ou par les préleveurs extérieurs qui transmettent leurs échantillons au laboratoire.

2. Documents associés

[L1-PR01-Gestion des locaux et sécurité du personnel](#)

[L2-PR01-Elimination des déchets](#)

Site Web : <http://laboratoire-biosevres.fr/>

Manuel de prélèvement en ligne : <http://biosevres.manuelprelevement.fr/>

3. Responsabilités

Le tableau suivant définit les habilitations pour les différents types de prélèvements :

Préleveur	Technicien*	Infirmier	Biologiste
Prélèvements sanguins veineux et capillaires au laboratoire	X	X	X
Recueil urines bébé	X	X	X
Prélèvements sanguins veineux et capillaires à domicile, en clinique ...	X	X	X
Tests dynamiques :			
- Avec injection		X	
- Sans injection	X	X	X
Prélèvements gynécologiques			X
Prélèvements cutanéomuqueux		X	X
Sondage pour prélèvement urinaire ♀		X	X

* Technicien disposant du certificat de capacité de prélèvements sanguins.

N.B. Pour les prélèvements à domicile, le technicien doit disposer du certificat de capacité de prélèvement + de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2) en cours de validité.

4. Généralités

4.1. Manuel de prélèvement

Le manuel de prélèvement est consultable sur Internet : <http://biosevres.manuelprelevement.fr/>.

4.2. Non-conformités liées au processus pré-analytique

Les non-conformités sont appréciées par les secrétaires du laboratoire au moyen de [C1-INS13-NC pré-analytiques externes : critères d'acceptation et conduite à tenir](#).

Toute dérogation ou non-conformité sera tracée conformément à [B4-PR01-Traitement des non conformités](#).

5. Activités de pré-prélèvement

5.1. Vérification de l'identité du patient

Voir [C1-PR04-Identitovigilance](#).



5.2. Identification du préleveur

L'identité de la personne qui effectue le prélèvement est définie selon les éléments suivants :

- **Au laboratoire** sur fiche individuelle : code opérateur, heure de prélèvement (date si différente de celle de l'informatique)
- **A l'extérieur** sur fiche de suivi : identification préleveur, date et heure de prélèvement. Le préleveur vérifie la conformité de la prescription et le respect des exigences pré-analytique (jeun, prise de médicaments, ...) avant d'effectuer le prélèvement. Il demande également les renseignements cliniques.

5.3. Préparation du patient – Prélèvement réalisé au laboratoire

Le préleveur met à l'aise le patient et l'installe confortablement. Il évalue l'état général du patient et le rassure si besoin quant à l'aspect douloureux du prélèvement.

Lorsque le préleveur note ses initiales (code opérateur) sur [C2-ENR15-Fiche individuelle / Planche d'étiquettes patient](#) cela signifie que :

- Il a vérifié l'identité du patient,
- Il a vérifié la concordance des examens prescrits et enregistrés par la secrétaire (et l'identité du prescripteur),
- Il a vérifié les exigences pré-analytiques (si nécessaire),
- Il a réalisé le prélèvement.

S'il le souhaite, lors de la vérification des examens, le préleveur peut mettre des « coches » au niveau des examens sur la planche d'étiquettes.

Le préleveur interroge le patient afin d'obtenir les renseignements cliniques pertinents nécessaires (voir §5.4).

Pour les prélèvements myco-bactério-parasito-virologiques ou spéciaux, il renseigne le patient sur la technique du prélèvement et sa durée.

En cas de demande, le préleveur peut renseigner le patient sur le délai nécessaire à l'obtention des résultats.

5.4. Renseignements cliniques nécessaires

Tous les renseignements cliniques ou thérapeutiques utiles à la bonne interprétation des résultats sont demandés par le préleveur et reportés sur la fiche de suivi médical (obligation légale pour les prélèvements externes) ou sur la fiche individuelle (au laboratoire).

Cf. [C1-ENR01-Liste des Analyses nécessitant des renseignements particuliers](#).

6. Activités de prélèvement et identification des échantillons

6.1. Instructions de prélèvements

Le préleveur réunit le matériel nécessaire au prélèvement : aiguille, porte tubes, les tubes nécessaires, écouvillons, coton avec et sans antiseptique, ...

Il pratique ensuite le prélèvement après avoir effectué un lavage hygiénique des mains.

Le prélèvement est réalisé en fonction des analyses demandées et selon le mode opératoire correspondant au type de prélèvement :

[C2-MO01-Prélèvements sanguins](#)

[C2-MO02-Prélèvements urinaires](#)

[C2-MO03-Prélèvements bactériologiques](#)

[C2-MO04-Test de Hühner](#)

[C2-MO06-Test respiratoire Helicobacter pylori](#)

[C2-MO07-Prélèvements spéciaux](#)



6.2. Matériel - Locaux

6.2.1. Prélèvements au laboratoire

Chacun des sites du laboratoire dispose de salles de prélèvement adaptées au volume de patientèle et aux différents types de prélèvements réalisés.

Description des salles : [C2-ENR13-Salles de prélèvement](#).

Le préleveur vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire avant de faire le prélèvement.

Les opérations d'entretien et d'approvisionnement (stock à respecter) sont tracées et suivies sur les documents L3-ENRxx spécifiques de chaque site.

6.2.2. Prélèvements à domicile faits par le personnel du laboratoire

Chaque préleveur habilité à effectuer des prélèvements à domicile dispose d'une mallette contenant le matériel nécessaire à chaque type de prélèvements pouvant être réalisé à domicile.

Pour être en conformité avec la réglementation, ces mallettes sont identifiées au nom du laboratoire avec le logo « risque infectieux ».

6.2.3. Prélèvements faits par des préleveurs extérieurs

Le matériel fourni est décrit dans [C2-ENR09-Annexes convention préleveurs externes](#).

Le laboratoire fournit notamment des boîtes homologuées à triple emballage conformes à l'ADR. Ces boîtes contiennent les tubes, aiguilles, pansements, nécessaires au prélèvement.

6.3. Type et quantité d'échantillon primaire à prélever

Voir [C2-INS01-Choix des tubes et quantités à prélever](#)

6.4. Moment du prélèvement

Voir [C2-ENR03-Liste des examens à effectuer sur patients à jeun](#)

et [C2-ENR05-liste des analyses à conditions particulières de prélèvement](#)

6.5. Etiquetage des échantillons

L'identification de l'échantillon primaire (tubes, flacons, ...) au moment du prélèvement est **obligatoire**.

Au laboratoire, étiquettes autocollantes conformément à :

- [C3-INS06-Etiquetage échantillons prélevés au labo Bressuire](#)
- [C3-INS08T-Etiquetage échantillons prélevés au labo Thouars](#)

A l'extérieur, étiquettes autocollantes ou identification manuscrite des échantillons, puis étiquetage au laboratoire selon :

- [C3-INS05-Etiquetage échantillons biologiques Bressuire](#)
- [C3-INS07T-Etiquetage échantillons biologiques Thouars](#)
- Etiquetage par la personne occupant le poste d'étiquetage au secrétariat, patient par patient en s'assurant de la cohérence de l'identité (tube, fiche de suivi, ordonnance).
- L'identité de départ doit rester visible dans le cas des groupes sanguins pour l'étape de double saisie en technique. Pour les autres examens on privilégie la visibilité du niveau de sang dans le tube (pour éviter de rendre des résultats faux car l'appareil aurait pipeté dans le caillot par exemple), la cohérence des identités étant vérifiée par l'opérateur au moment du collage.



6.6. Transport

Suivre les recommandations de la procédure [C3-PR02-Transport, manipulation et conservation des échantillons](#).

6.7. Elimination des déchets - Sécurité

Règles d'hygiène et de sécurité : [L1-PR01-Gestion des locaux et sécurité du personnel](#)

Règles d'élimination des déchets : [L2-PR01-Elimination des déchets](#)

6.8. Problèmes liés au prélèvement

En cas de difficultés pour un prélèvement au laboratoire, le préleveur laisse sa place à un collègue ou à un Biologiste.
Voir [L1-INS02-conduite à tenir en cas d'incidents patients](#).

7. Classement et archivage

Documents introduits par la procédure : fiches individuelles, fiches de suivi médical et ordonnances.

Voir [H2-PR02-Gestion des enregistrements et des archivages Bressuire](#)

et [H2-PR03T-Gestion des enregistrements et archivages Thouars](#)

et [H2-PR04TPP-Gestion des enregistrements et archivages Thouars Porte de Paris](#)